

**Procès-Verbal**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**tenue en Mairie de Longueville**  
**du 9 juin 2016**  
**à 19 heures**

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Philippe FORTIN, Maire

PRÉSENTS : M. PICCOLO F. - MME AUBRY S. – M. BACHET M.  
MME CIOTTI M. -M. MUGNEROT Ph.  
MME BAYLE O.- MME GARNIER F. – M. ROBOT H.  
M. SAMLALI A. - MME BAETA M.-C.  
M. DI STASIO G. - MME SAMSON C.  
M. VASSEUR A. - MME LEOPOLDIE S.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme GROUDRY J. représentée par Mme GARNIER F.  
M. MOUTAMA J.-C. représenté par Mme CIOTTI M.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BORDES S. – M. BLOT J.

SECRÉTAIRE : M. Gérard DI STASIO

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents et représentés : 17  
Date de la convocation : 3 juin 2016

*Affiché le 13 juin 2016*  
*Le Maire,*

Ordre du Jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2016
3. Modification Ordre du Jour : Décisions modificatives 2 et 3
4. Déclaration d'Utilité Publique Friche industrielle – Réserve foncière
5. Informations diverses
6. Délégation au Maire



### **I - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

**Monsieur Gérard DI STASIO est désigné Secrétaire de séance.**

### **II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2016**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2016.

Le Procès-Verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2016 est approuvé à l'**unanimité** par les membres présents et représentés du Conseil Municipal.

### **III - MODIFICATION ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'Ordre du Jour du présent Conseil Municipal, comme suit :

Additifs : Aide aux sinistrés des inondations de juin 2016  
Remboursement de deux annuités CAF Emprunt Réhabilitation ancien Centre de Tri postal

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

### **IV - AIDE AUX SINISTRÉS DES INONDATIONS DE JUIN 2016**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Valérie LACROUTE, Députée-Maire de Nenours et Présidente de l'Union des Maires de Seine-et-Marne (U.M. 77) a sollicité les Communes de Seine-et-Marne épargnées lors des récentes inondations, afin d'apporter un soutien matériel ou financier aux Communes impactées. En outre, l'U.M. 77 a décidé d'ouvrir un « compte solidarité » dédié plus spécifiquement aux Communes rurales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter une Aide financière de 1 000 € (mille euros) et de transférer les crédits nécessaires à la régularisation de cette décision, comme suit :

- Crédits à ouvrir : Chapitre 67 – Article 6713- Secours et dons :  
500 Euros
- Crédits à réduire : Chapitre 65 – Article 6535 - Formations :  
500 Euros

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

V – **REMBOURSEMENT DE DEUX ANNUITÉS C.A.F. - EMPRUNT ANCIEN CENTRE DE TRI POSTAL**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Longueville a bénéficié le 10 août 2011 d'un prêt à « taux zéro » de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (C.A.F. 77). Ce prêt a été accordé pour la réhabilitation de l'ancien Centre de Tri postal permettant la création d'un Relais des Assistantes Maternelles (R.A.M.) et d'un Centre de Loisirs, pour un montant de 35 327,00 € (trente-cinq mille trois cent vingt-sept euros), remboursable en 10 annuités de 3 532,70 €uros.

La C.A.F. 77 a rappelé par courrier du 7 juin 2016 que l'annuité de juillet 2015 n'avait pas été honorée.

Les crédits nécessaires au remboursement de cet emprunt n'ont pas été prévus, en raison d'un oubli, lors de la préparation des Budgets Primitifs de 2015 et 2016. Afin de régulariser les annuités de 2015 et de 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les transferts de crédits suivants :

- Crédits à ouvrir : Chapitre 16 – Article 16878 - Autres organismes :  
7 070,00 €uros
- Crédits à réduire : Chapitre 020 – Article 020 - Dépenses imprévues :  
7 070,00 €uros

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

VI – **OUVERTURE D'UNE DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP – RÉSERVE FONCIÈRE)**

Arrivée de Monsieur Hervé ROBOT à 19h30.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu de la dangerosité du site de la Friche Industrielle et plus particulièrement du secteur compris entre la rue Marcel Rignault et la rue de Verdun, il devient urgent d'anticiper le devenir de ce secteur.

Devant l'inaction du propriétaire, il a été nécessaire d'engager des procédures de péril imminent. Par ordonnances du Tribunal Administratif en date des 30 avril 2015, 22 décembre 2015 et 14 mars 2016, le Juge a désigné un Expert pour examiner les désordres des divers bâtiments.

Les Experts ont ordonné que des mesures provisoires soient prises pour faire cesser le danger aux abords de la Friche Industrielle. Celles-ci n'ont été que très partiellement engagées par le propriétaire obligeant la Commune à le suppléer dans ses obligations.

Pour mémoire, la Commune avait déposé auprès de l'État un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour réaliser une étude de faisabilité sur le devenir de cette Friche. Cette demande lui a été refusée au motif de ne pas avoir la maîtrise foncière.

Afin d'anticiper une éventuelle acquisition, une évaluation du site a été demandée au Service des Domaines, pour la partie située entre la rue de la Martine et la rue Marcel Rignault et la partie située entre la rue Marcel Rignault et la rue de Verdun.

Devant la nécessité d'acquérir la maîtrise foncière publique pour pouvoir avancer sur un projet d'urbanisation en vue de permettre notamment aux abords de la gare, la production de parkings, d'activités économiques et de logements, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité d'engager une Déclaration d'Utilité Publique « Réserve foncière » sur les terrains de la Friche Industrielle entre la rue Marcel Rignault et la rue de Verdun, ainsi que sur les deux immeubles en état d'abandon manifeste situés rue de VERDUN.

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **VII - INFORMATION DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mini-pelle appartenant à Monsieur Hervé ROBOT a été volée aux Ateliers Municipaux à la suite d'une effraction commise dans la nuit du 4 au 5 juin 2016. Monsieur Hervé ROBOT avait mis cet outil à disposition de la Commune pour la réalisation de plantations effectuées par le personnel municipal.

## **VIII - DÉLÉGATION AU MAIRE**

Aucune délégation n'a été exercée depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

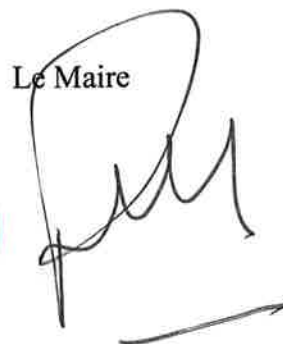
Le Secrétaire,



Gérard DI STASIO.



Le Maire



Philippe FORTIN.